Mon hon, ami le commissaire des terres de la couronne nous a dit qu'il leur avait fallu faire des concessions; mais comment ces concessions ont-elles été faites? Malheureusement, elles ne l'ont été que par un seul parti, et en faveur des provinces Il n'a été fait aucune concession au Canada, pas plus au Bas qu'au Haut, mais elles ont toutes été en faveur des provinces inférieures. Et pouviez-vous espérer d'autre résultat de la confédération, lorsque la petite province de l'Ile du Prince-Edouard. et la petite province de Terreneuve, envoyaient des représentants de la même manière et en même nombre que toute la province du Canada? Pouvait-on espérer que les délégués du Canada fourniraient tous les Quelque soit mon estime pour talents? les talents des membres du conseil exécutif. je pense que les provinces d'en-bas possèdent des hommes d'un talent suffisant pour régler les détails d'un plan de cette nature. Lorsque le Canada, avec sa population de trois millions d'ames, et ses onze millions de revenu, était représenté à la conférence par douze membres, et que les provinces maritimes avec une population de 800,000 ames seulement, et un revenu de moins de \$3,000,-000, y étaient représentées par près de deux contre un, pouvait-on espérer qu'il serait fait un arrangement favorable pour nous? (Ecoutez!) Mon hon. ami dit qu'ils ont voté par province, mais c'est exactement la même chose. Maintenant, qu'elle a été la première concession? La première concession a été d'accorder 28 membres de cette chambre à ces provinces, qui n'ont que 800,000 habitans. et qui ne paient qu'un revenu minimo, tandis que dans le Haut-Canada nous avons un million et demi d'habitants, et nous contribuons pour sept ou huit millions de piastres au revenu, et cependant nous n'aurons que 24 conseillers législatifs. C'est là la première concession qui a été faite pour amener les provinces d'en-bas à supporter le projet. Et n'est-il pas vrai que cette chambre aura, jusqu'à un certain point, le contrôle de la législation, et n'y avons nous pas droit? Il y a encore un autre fait à propos des pro vinces d'en-bas dont je dirai un mot maintetenant. Le cens électoral est plus bas là qu'ici ; elles ont presque le suffrage universel. Les personnes qui sont portées sur les rôles de cotisation pour un petit montant de propriété mobilière, peuvent voter aux élections des membres du parlement confédéré. Ici les membres sont élus par les personnes coti-

sées pour des propriétés foncières d'une certaine valeur. C'est là un autre question dont on aurait dû s'occuper. Il n'est pas juste que les membres du parlement général soient élus dans ces conditions. (Ecouter!) Tout le plan n'est, de fait, qu'une affaire de concessions, et toutes de notre côté. répartition de la dette publique à tant par tête, au lieu de la baser sur le revenu, est une autre erreur. Mon hon, ami le représentant de Saugeen (M. MACPHERSON), que je ne vois pas à sa place, a dit l'autre jour que mes arguments étaient spécieux; que dans le cas actuel, la répartition par tôte de la population était celle qui devait être adoptée. Le revenu n'est-il pas le moyen de payer la dette? Doit-on prendre la population en considération? Je convaincrai mon hon. ami que son raisonnement n'est pas exact, au moins il n'est pas tel que je l'aurais attendu d'un homme qui occupe sa position dans le pays. La population est-elle toujours la richesse? Non; c'est une richesse quand elle peut être employée avec profit; c'est une richesse quand on peut l'employer dans les manufactures, ou dans la culture de bonnes terres. Mais regardes l'Irlande, où la population a été une source de pauvreté!

L'Hon. M. MACPHERSON.—Ce que j'ai dit, c'est que le revenu antérieur n'était pas une juste mesure pour établir ce que chaque province devait payer. A l'avenir nous aurous un tarif uniforme. Je suis sûr que mon hon ami ne dira pas que dans ce pays la population est une source de pauvreté.

L'Hon. M. SEYMOUR .-- Mon hon ami dit qu'il adopte un plan pour le passé et un autre pour l'avenir. Quelle justice y a-t-il là-dedans? Nous n'avons qu'à regarder le système proposé pour voir l'effet qu'il aura. Si le Nouveau-Brunswick, avec un million de revenu, peut apporter sa dette de sept millions dans la confédération, alors, en suivant la même règle, le Canada devrait entrer dans la confédération avec toute sa dette et même davantage. Le revenu probable du Canada est de onse millions. premier venu peut calculer cela et voir que le Canada n'aurait pas dû avoir de dette à payer pour ses deux gouvernements locaux; mais avec ce principe de concession, comme de raison, il faut que le Canada se soumette. Maintenant, pour faire voir le fonctionnement du système, voyes l'effet du taux de 80 cts. par tête. Le Haut-Canada priera \$1,540,000 au gouvernement général, et en recevra \$1,120,000 pour le gouverne-